



BULLETIN INDIVIDUEL D'ADHESION/ RENOUVELLEMENT D'ADHESION OU DE DON ANNEE 2024

à retourner **complété** et accompagné du règlement

Association Départementale de Parents et amis de Personnes Handicapées mentales
27, rue des Ailes – ZA n° 2 – 37210 PARCAY-MESLAY – Tél : 02 47 88 00 56 – Fax : 02 47 54 20 38 – www.adapei37.fr

Renseignements concernant l'Adhérent ou le Donateur (l'adhésion ne concerne qu'une seule personne : M. ou Mme)

Civilité :	Qualité de l'Adhérent ou du Donateur (1) :
Nom :	<input type="checkbox"/> Père ou <input type="checkbox"/> Mère
Prénom :	<input type="checkbox"/> Frère ou <input type="checkbox"/> Sœur
Situation familiale :	<input type="checkbox"/> Parent (autre)
Profession :	<input type="checkbox"/> Tuteur parent
Date de naissance :	<input type="checkbox"/> Tuteur non parent
Adresse :	<input type="checkbox"/> Ami/Bienfaiteur
Code Postal :	<input type="checkbox"/> Personne bénéficiaire en situation de handicap
Adresse mail :	
Téléphone fixe : Téléphone portable :	(1) Plusieurs cases peuvent-être cochées

Renseignements concernant la personne en situation de handicap (*)

Nom – Prénom : Date de naissance

Etablissement(s) fréquenté(s) :

En attente d'une place (préciser l'orientation) :

Autres renseignements que vous souhaiteriez nous communiquer (*)

.....

.....

Adhésion, renouvellement d'adhésion ou don

Je souhaite :

- adhérer à l'Association et en accepte les statuts et règlement intérieur (à disposition sur simple demande)
- renouveler mon adhésion auprès de l'Association
- faire un don à l'Association

Mon choix :

- adhérer ou renouveler mon adhésion d'un montant de **70** euros
- faire un don d'un montant de :

Je choisis le mode de règlement :

- chèque (à l'ordre de l'Adapei d'Indre-et-Loire)
- espèces
- virement sur compte : CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
19406	37015	37964441001	41
CODE IBAN : FR76 1940 6370 1537 9644 4100 141			

Date : Signature :

Le versement de cotisation annuelle de l'Adapei d'Indre-et-Loire ou d'un don, vous permet, le cas échéant, selon l'article 200 du Code Général des Impôts de bénéficier d'une réduction fiscale.

Nous vous précisons que le reçu fiscal qui sera établi le sera au nom du payeur.

(*) Ces renseignements resteront strictement confidentiels.